



Reims, le 13 avril 2020

Lettre ouverte à Messieurs le Préfet de la Marne et le Président du Conseil Départemental

Monsieur le Préfet de la Marne,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Les organisations syndicales et associatives de retraité-e-s de la Marne s'adressent à vous solennellement pour vous faire part de leurs plus vives inquiétudes concernant les conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID-19 en particulier sur les personnes âgées. Dans la Marne, au 2 avril, 13 structures pour personnes âgées sur les 49 étaient touchées par des cas avérés d'infection du Covid-19.

Nous ne nions pas les dispositions que vous avez prises, mais nous tenons à vous faire part de la situation qui nous scandalise :

Dans les EHPAD et pour les aides à domicile, il faut remédier à la pénurie de gants, masques de protection FFP2 et FFP3, écrans faciaux, lunettes de protection, blouses d'isolement, gel hydro-alcoolique, etc. afin que les personnels soignants et de service se protègent et protègent les résidents. Il est inacceptable que les personnels exerçant ces soins soient dotés en dernier de matériels de protection, au détriment de leur santé et de celle de personnes âgées, pourtant très fragiles.

Les personnels utilisent les transports en commun pour se rendre à leur travail, il leur faut des dispositifs protecteurs à utiliser à l'extérieur pour limiter les risques de contamination extérieure, voire permettre l'accès gratuit au transport par taxi.

Il faut aussi renforcer les effectifs, car les personnels des EHPAD étaient déjà en nombre insuffisant, loin du ratio de un emploi pour un résident, et soumis à une charge de travail supérieure par rapport à la moyenne de l'Union Européenne. Depuis la crise, ils et elles voient leurs missions s'alourdir, puisqu'il faut désormais veiller au confinement de chaque pensionnaire dans sa chambre et lui apporter voire lui donner son repas. De plus, une partie du personnel ne peut assurer son service (maladie, garde des enfants à domicile puisque ce personnel n'est pas considéré comme faisant partie des soignants). Et il faut assurer les tâches antérieurement assurées par les « aidants ».

Nous craignons que l'appel aux bonnes volontés, que nous pouvons saluer, ne suffira pas à faire face aux besoins. L'urgence est de rendre attractifs ces métiers comme le préconisent les différents rapports sur le Grand Âge, en fournissant aux personnels les moyens nécessaires, en revalorisant fortement les salaires, en augmentant les effectifs, conditions nécessaires à l'amélioration des conditions de travail.

La médecine gériatrique est une discipline tout aussi importante que les autres.

Les personnes âgées isolées doivent être recensées et bénéficier des mesures nécessaires, notamment pour leur ravitaillement, pour rompre cet isolement. Cela passe aussi par des moyens de protection pour toutes les personnes qui leur viennent en aide, que ce soit dans le cadre d'un Service Public ou dans celui d'initiatives solidaires spontanées.

Ce manque de moyens était connu, nous l'avons dénoncé dans la rue et dans des motions que nous avons déposées notamment auprès de vous. Alors aujourd'hui, nous lançons un cri d'alarme en constatant combien nous avons raison de nous inquiéter ! Le gouvernement fait état aujourd'hui de 5 140 décès dus au Covid 19 dans les EHPAD et EMS en France, soit plus d'un décès sur trois.

Maintenant, il faut mettre en place le plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées, handicapées, des plus vulnérables du fait de leur isolement ainsi que des sans domicile fixe, pour leur demander leurs besoins particuliers, leur rappeler les gestes barrières, leur communiquer un numéro de téléphone non surtaxé à appeler en cas d'urgence, leur proposer le portage à domicile des repas, des courses, et/ou des médicaments.

Nous savons bien que la situation catastrophique des services de santé vient d'une politique menée depuis des années, par les gouvernements successifs sur la base des principes de la rentabilité du soin médical et de la prise en compte des emplois des personnels de santé comme une variable d'ajustement comptable. Ces politiques ont entraîné le retrait de milliers de lits, la disparition des emplois, la baisse des budgets, la fermeture de services de santé et d'hôpitaux de proximité et la forte diminution du stock de masques, produits en majorité en Chine pour plus de profits. Cette pandémie a révélé au grand jour les conséquences de ces politiques de santé. Aujourd'hui, nous en payons le prix. Il faudra en tirer les leçons pour que cela ne se renouvelle pas, pour que les moyens permettent de travailler et de protéger quotidiennement dans des conditions normales.

Monsieur le Préfet, représentant de l'État dans le département, monsieur le Président du Conseil Départemental, financeur en partie des EHPAD et des services à domicile, il est de votre responsabilité de prendre toutes les décisions pour protéger nos concitoyens, les personnes vulnérables, les professionnels indispensables à la vie collective. Cela passe aussi par une prise en compte des demandes et suggestions émises par les représentants syndicaux dans toutes les structures concernées. Notre démarche doit retenir toute votre attention, la vie des personnes âgées et des personnels soignants en dépend !

Nous vous prions d'agréer Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil Départemental, l'expression de notre considération.

Jean-Claude Boulben pour l'USR CGT - boulben.jeanclaude@free.fr

Alain Boure pour l'UDR FO - boure-alain@wanadoo.fr

Jean Demalander pour la FSU retraité.e.s - jean.demalander@hotmail.fr

Patrice Perret pour Solidaires Retraité.e.s - patrice.perret@solidaires.org

Chantal Berge pour la FGR-FP - c.berge180@laposte.net

Jeannine Escotte pour LSR - jeannineescotte@orange.fr